



Syndicat FSU SNUTER93 Section des agents du conseil départemental 93

93006 BOBIGNY Cedex
Immeuble Erik Satie, 6ème étage

messagerie : fsu-territoriale@cg93.fr Tél : 01 43 93 91 88 / 91 72



La protection de l'enfance ... à bout de souffle !

D'après la loi, le Président du Conseil Départemental 93, Stéphane Troussel, est le chef de file de la protection de l'enfance dans son Département. Pour assurer cette mission, il peut compter sur les équipes Aide sociale à l'enfance (ASE) qui prennent en charge des enfants de 0 à 21 ans, confiés pour nombre d'entre eux par un Juge des Enfants ou encore dans le cadre d'accueils provisoires, du fait d'une situation familiale complexe. Depuis maintenant plusieurs années, le département prend également en charge les mineurs non accompagnés ainsi que les enfants de retour de Syrie. Aussi fin 2017, les agents de l'ASE assuraient le suivi de 5612 enfants et adolescents.

Malgré une charge de travail qui ne cesse de croître, les moyens alloués aux agents pour assurer leurs missions baissent, sous couvert de maîtrise de la masse salariale et du budget de la collectivité. Cette lecture essentiellement comptable est insupportable tant pour les agents que pour les usagers ! Même si Mr Molossi, vice-président en charge de ce secteur, assure que le département n'a jamais fait de l'ASE une variable d'ajustement, les faits et les différents courriers de nos collègues démontrent le contraire. Des équipes amputées de plusieurs postes, en raison des départs ou absences non remplacés, la surcharge de travail qui en découle provoque un découragement profond de l'ensemble des professionnels. Comme le dit si bien l'équipe ASE d'Aubervilliers dans son courrier adressé au Président début juillet : « **nous sommes à ce jour et depuis des années confrontés à ce qui n'est plus de l'ordre de difficultés mais d'impossibilités d'effectuer notre travail** ».

Aujourd'hui, l'ensemble des professionnels de ce secteur tirent la sonnette d'alarme. D'autant plus que les difficultés rencontrées par le service de l'ASE n'est pas sans conséquence pour de nombreux partenaires. Pour exemple, des établissements refusent de prendre en charge des jeunes du 93, puisqu'ils sont payés avec des mois voir des années de retard. Pareil, pour certains médecins ou psychologues en charge de l'accompagnement thérapeutique des plus fragiles.

Le service d'intervention spécialisé (SIS) qui gère l'accueil d'urgence est saturé depuis plusieurs années. Des jeunes confiés à l'ASE sont accueillis au sein de foyers éducatifs dans des conditions délétères et à des heures tardives. Du fait de cette saturation du dispositif d'accueil, les mineurs non accompagnés de plus de 15 ans sont systématiquement envoyés à l'hôtel, alors même que nous ne sommes pas en capacité d'évaluer leurs fragilités psychologiques ou encore leurs capacités à s'orienter sur le département. Pour de nombreux professionnels, cette situation chaotique génère une grande culpabilité et provoque pour de nombreux agents des départs de la collectivité.

Le vice-président en charge de la protection de l'enfance ne nie pas les difficultés. Mais les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des besoins. C'est pourquoi de nombreuses équipes pour alerter le Président Stéphane Troussel, ont décidé de ne plus effectuer certaines tâches. Par exemple, l'équipe ASE d'Aubervilliers, est dans l'impossibilité de traiter les informations préoccupantes. La prise en charge de nouvelle référence sans délais d'attente n'est plus garantie, ce qui ne sera pas sans conséquence pour certains jeunes et familles du département.

Avec ce communiqué, nous souhaitons informer l'ensemble des usagers ainsi que les professionnels du champ de la protection de l'enfance (tribunal pour enfants, PMI, assistantes familiales service social départemental, foyers publics et associatifs, ...) de l'impossibilité dans les conditions actuels, d'assurer une prise en charge de qualité aux enfants et à leurs familles, non pas parce que les professionnels se démobilisent mais bien parce qu'ils ont l'exigence d'apporter un accompagnement de qualité en adéquation avec les premières missions de la protection de l'enfance.